

CONCOURS ENM 2022

Connaissance et compréhension du monde contemporain

Consensus et compromis

La France doit retrouver la culture du compromis. Tel est le consensus général qui se dégage des débats suite à la probable fragmentation de l'espace politique qui résultera des élections législatives de juin où aucune majorité nette n'est annoncée. Consensus et compromis sont ainsi devenus depuis peu les leitmotivs du débat public contemporain. Et il est a priori tentant de penser le consensus comme une forme idéale et immédiate (l'accord le plus large entre différentes personnes), et le compromis comme une solution seconde, mais devenue aujourd'hui centrale (un accord avec des concessions de chaque partie).

Pourtant, cette première approche laisse place à plusieurs difficultés, et d'abord une difficulté d'ordre sémantique. Car les deux notions proposées cachent, derrière une forme d'évidence, une réelle complexité. Ainsi le compromis n'est-il pas sans risques. Si la volonté d'ouverture et de dialogue tourne à la compromission, il est préférable d'opter pour la voie de la fermeté. L'histoire a démontré que le compromis est parfois le pire moyen pour faire face aux grands périls (les accords de Munich signés le 30 septembre 1938). Un pays se grandit par moment à ne pas accepter toutes les formes de compromis. Plus proche de nous, on pense au discours prononcé par Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies à New-York le 14 février 2003, contre la guerre en Irak. Face à l'insistance américaine, la France refuse d'avaliser le choix de la guerre en voulant laisser les missions d'inspections en Irak se poursuivre. Sans nier ce que nous devons historiquement aux Américains, la France ne plie pas devant les volontés belliqueuses. Tout compromis n'est donc pas souhaitable. Mais d'un autre côté, le consensus n'est pas nécessairement une forme idéale. On sait que le consensus peut parfois laisser place, faute de vigilance ou de contrepoids, à la domination d'un groupe ressentie au final comme injuste. Ces deux notions sont donc difficiles à manier. Et à ces limites sémantiques s'ajoutent des difficultés pratiques. En effet, il apparaît de plus en plus nettement que la France se fragmente et que le consensus autour des valeurs de la République s'effrite. Les citoyens sont en demande d'écoute et reprochent la verticalité de la présidence, qui a été justifiée lors du premier quinquennat par le nombre et l'intensité des crises qui ont frappé la France et le monde. Cette demande d'écoute et de participation pourrait induire la possibilité d'établir des compromis sur les grands sujets politiques du moment. Mais la montée en puissance des positions radicales dans l'espace public n'aide pas non plus à penser la possibilité même d'un compromis à défaut de consensus. Toute la difficulté actuelle consiste alors à parvenir à penser des compromis mesurés pour faire vivre l'unité républicaine.

Envisager des compromis possibles implique d'abord de clarifier le sens de ces deux notions qui paraissent proches mais doivent être distinguées. Si le consensus républicain s'effrite, et que la fragmentation du corps social empêche les compromis nécessaires, comment alors penser l'unité du corps républicain ? Peut-on espérer, et à quelles conditions, un renouveau de la culture du compromis aujourd'hui au sein de la société française ?

Difficiles à établir au sein de la culture politique française, le consensus et le compromis sont deux notions distinctes qui participent pourtant d'un même idéal d'union (I). Face à l'actuelle fragmentation de l'espace politique, il paraît opportun de favoriser une nouvelle culture du compromis (II).

I/ Difficiles à établir au sein de la culture politique française, le consensus et le compromis sont deux notions distinctes qui participent d'un même idéal d'union

Consensus et compromis participent d'un même idéal d'unité, mais sont deux notions pour autant distinctes (A). Dans le cadre de la culture politique française, le consensus comme le compromis demeurent difficiles à établir (B).

A/ Consensus et compromis sont a priori deux notions distinctes, qui participent toutefois d'une même démarche d'union

Dans l'imaginaire républicain, l'idéal du consensus est premier (1). Le compromis, à l'origine second, va finir par s'imposer comme une notion centrale au sein des sociétés plurielles (2).

1/ Le consensus, un idéal politique et social d'unité

Le consensus, répond à un idéal de société unifiée et pacifiée. Il est, dans l'imaginaire républicain, une forme immédiate permettant la conjuration de l'individualisme. Cette idée de consensus des citoyens autour de l'idée républicaine guide les révolutionnaires qui rechignent à considérer que les obligations des hommes à l'égard d'autrui puissent découler d'une négociation, d'un compromis. Dans Le modèle politique français, Pierre Rosanvallon montre que la société des semblables que tous désirent est comprise comme devant instaurer un attachement de type inédit entre les hommes. C'est ce qu'exprime l'idée de citoyenneté (co-appartenance à un monde de pair) et ce que symbolise le suffrage universel. Le nouvel imaginaire traduit une profonde mutation des sensibilités, quasi anthropologique. Il s'agit de permettre aux membres de communautés séparées de pouvoir rejoindre « la grande société ». Le rejet de la société d'ordres et de corps procède de cette vision, d'où l'exaltation de l'indivisibilité de la nation. L'égalité et la liberté qui inspirent la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ont de fait conduit à la destruction des corporations et solidarités diverses de la société d'Ancien-Régime. Mais il ne suffit pas de bouleverser les institutions. Il faut également mettre en scène ce consensus autour des valeurs républicaines. La fête a dans cette perspective un rôle spécifique de mise en lumière de la nouvelle harmonie sociale. Le Champ-de-Mars devient le lieu privilégié des célébrations nationales. Pour Michelet, c'est « le seul monument qu'à laissé la révolution. » La célébration de l'amitié, notamment par Saint-Just, est à comprendre dans cette perspective. L'amitié se construit dans l'indifférence aux inégalités qui peuvent séparer les individus, de même que la citoyenneté considère les personnes au-delà de ce qui peut les différencier. Ainsi, le consensus autour de la République se veut premier, et le compromis ne paraît pas avoir une place clef dans la Cité pensée par les républicains. Pourtant, l'idée de compromis va s'imposer comme centrale.

2/ Le compromis comme forme politique subsidiaire, devenue indispensable au sein de nos sociétés complexes

L'idéal d'une société mue par le consensus a dû laisser place à la nécessité de la négociation et du compromis. En effet, dans les sociétés complexes, la citoyenneté ne peut plus se fonder sur un consensus défini substantiellement, mais seulement sur la procédure en vertu de laquelle peut être affirmée la légitimité des décisions. La structure formelle du droit est à ce titre parfaitement adaptée à la production consensualiste du vivre ensemble en contexte pluraliste. Le droit, du fait de ses caractéristiques formalistes, individualistes, coercitives et issu du débat démocratique, s'applique à tous de la même manière. Les décisions formées dans l'espace politique ne sont alors légitimes que si la procédure encadrant la délibération est respectée. Cette égalité formelle des individus est au fondement de la légitimité du droit et avec lui des compromis issus de la délibération politique que

sanctionne ce dernier. La force du droit est ainsi d'être à la fois un processus d'individualisation et de socialisation. La procédure de participation puis de vote permet de prendre une décision en prenant en compte toutes les opinions. C'est elle qui éteint le mieux les querelles. C'est bien la procédure qui nous divise le moins. En amont du vote, la technique de la conférence du consensus peut venir utilement éclairer les participants. Inspiré du modèle danois, une telle conférence est une méthode de consultation et de débat qui consiste à auditionner des experts en public avec une interaction avec la salle. La synthèse des propositions est ensuite une base de travail sérieuse, notamment pour le législateur. Cette volonté de décider collectivement, en effectuant les échanges et les compromis nécessaires, s'est traduite en France par la multiplication de ces modes de consultation, notamment sur le terrain judiciaire avec la remise en février 2013 d'un rapport contenant des recommandations pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive. La démarche visant à la recherche d'un consensus final passe donc par la possibilité de compromis négociés. Mais dans le cadre de la culture politique française, le consensus comme le compromis demeurent difficiles à établir.

B/ Consensus et compromis sont difficiles à établir dans le cadre de la culture politique française

La culture de la radicalité, propre à l'histoire française et caractéristique de sa vie politique, est peu propice à la recherche de compromis (1). Par ailleurs, la demande actuelle de discussion et de compromis, qui émane du corps social, n'est pas sans ambiguïtés (2).

1/ La culture de la radicalité, obstacle au compromis

L'héritage républicain se caractérise par une forme de radicalité, qui explique la difficulté actuelle à mettre en œuvre des compromis dans un climat apaisé. La radicalité de la Révolution française a été très tôt dénoncée, en particulier par Edmund Burke. Dans ses *Réflexions sur la Révolution de France*, l'auteur dénonce ce qu'il nomme une « République spéculative », et critique les effets de l'abstraction en politique, en particulier les droits de l'homme à la française, accusés de ne pas prendre en compte la réalité sensible en sa diversité. Et cette radicalité du mouvement révolutionnaire a fini par égarer la première République qui s'est soldée par la Terreur. La République se veut fraternelle, mais elle écrase les insurrections des plus démunis. Sous la Terreur, c'est au nom de la défense de la République et de ses valeurs que, face à la menace extérieure (déclaration de guerre à l'Autriche en 1792) et aux troubles intérieurs, la « loi des suspects » du 17 septembre 1793 vise à l'arrestation de tous « ceux qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution. » On le voit, la République est marquée par le sceau de la radicalité, et la culture du compromis n'est pas une forme évidente. C'est la culture de l'affrontement qui prédomine et qui se poursuit aujourd'hui encore, avec des oppositions multiples entre les Français selon les clivages royaliste/républicain, catholique/laïc, progressiste/conservateur, gauche/droite, homme/femme, jeunes/anciens. La faible culture du compromis se traduit par un taux de syndicalisation à hauteur de 10% dans la fonction publique, et encore moins dans le privé, très loin de la pratique allemande où les négociations entre syndicats et patronat sont ancrées dans la culture nationale. En France, ce sont les grèves qui ont pris la place de la négociation, avec les grèves de mai-juin 1936 (6 millions de grévistes), de mai 68 (10 millions de grévistes), de 1986 contre le projet Devaquet (sélection à l'université), de novembre-décembre 1995 contre le projet de loi Juppé (réforme des retraites et de l'assurance maladie), ou encore dans le sillage du mouvement des gilets jaunes (à compter de fin 2018). Cette culture de la radicalité est donc peu propice à la négociation et au compromis. Mais il faut également souligner que la recherche même d'un compromis n'est pas sans connaître quelques ambiguïtés.

2/ La recherche du consensus, et à défaut d'un compromis, n'est pas sans ambiguïtés

La nouvelle méthode de gouvernance annoncée par le président de la République, au cours de la campagne présidentielle, semble bien indiquer que la recherche d'un compromis négocié sera désormais une forme de priorité. Pourtant, si les Français semblent en demande d'une démarche de décision plus négociée et participative, cette demande n'est pas sans ambiguïtés. En effet, il émane également du corps social une demande de verticalité, bien loin de la logique du compromis. Dans *Parlez-moi de la France*, Michel Winock émet l'hypothèse que cette demande d'autorité, de verticalité, est un héritage de la culture jacobine mais aussi catholique où tout se décide en haut (ou en Haut) et se décline vers le bas. Sur le plan administratif, cela se traduit par la forte centralisation des fonctions et lieux de pouvoir qui a pendant longtemps caractérisé la France. Sur le plan politique, on s'aperçoit que les candidats qui ont obtenu les meilleurs scores au premier tour de la dernière élection présidentielle sont ceux qui ont un charisme et une autorité marqués, avec un positionnement idéologique tranché. Et la Constitution de la Ve République répond en quelque sorte à ce besoin de verticalité. La stabilité de la Ve République, véritable monarchie républicaine, vient justement du fait qu'elle est une sorte de régime mixte dans lequel l'institution présidentielle représenterait l'élément monarchique d'une constitution fondamentalement républicaine. Notre régime politique n'a pas véritablement été pensé pour laisser place au compromis politique. Emmanuel Macron, dans une interview donnée en 2015 au journal « Le 1 », soulignait déjà le besoin de verticalité, dont il fera l'axe de sa première présidence, et dénonçait la faiblesse du pouvoir exécutif en déplorant la préférence des français « pour les principes et pour la procédure démocratique plutôt que pour le leadership » et en plaidant pour l'introduction dans la vie politique française d'« un peu de verticalité ».

Si consensus et compromis sont deux notions distinctes, elles participent toutefois d'une même démarche d'unité. Or, la recherche actuelle du compromis et a fortiori d'un consensus est rendue délicate par le climat du débat public, plus proche de l'affrontement que de l'échange. Il apparaît ainsi indispensable de penser un renouveau de la culture du compromis pour faire vivre l'unité républicaine.

II/ De l'impossible consensus républicain au renouveau de la culture du compromis

Face à la fragmentation de l'espace public, il paraît difficile d'espérer une forme de consensus sur de nombreux sujets. Mais les nécessaires compromis semblent également difficiles à atteindre (A). Seul un renouveau de la culture du compromis est aujourd'hui susceptible de permettre des avancées. A défaut d'un consensus sur le fond, celui pourrait porter sur la méthode (B).

A/ L'impossible compromis ou la fin du consensus républicain

La recherche actuelle du compromis et a fortiori d'un consensus sur un sujet est rendue délicate par le climat du débat public, plus proche de l'affrontement que de l'échange argumenté (1). Au final, la tentation de l'entre-soi vient mettre à mal l'idéal d'unité qui guide notre République (2).

1/ Un climat peu propice au compromis négocié et à tout consensus constructif

Le climat actuel du débat public est peu propice à la recherche d'une forme de compromis, et par voie de conséquence, à un consensus républicain. On constate d'abord un refus de l'échange, chacun

restant engoncé dans ses a priori. La situation actuelle ressemble en ce sens, et de manière assez surprenante, à l'échange entre Alceste et Philinte qui ouvre *Le Misanthrope*. A la volonté de dialogue de Philinte (« Mais on entend les gens, au moins, sans se fâcher), répond l'intransigeance d'Alceste (« Moi, je veux me fâcher, et ne point entendre »). La mesure, ici prônée par Philinte, est rejetée au nom de l'authenticité, une forme de totalité, d'entièreté qui induit le refus de tout dialogue et donc de tout compromis. Et bien cette scène pourrait parfaitement trouver pour cadre le 21e siècle, avec cette prime à la radicalité, cette obligation à choisir son camp (pour ou contre ?). Mais à ce climat de tension et de radicalité, le 21e siècle a ajouté l'avènement d'un déni de réalité. La notion de « post-vérité » caractérise ainsi un bouleversement dans notre rapport à la vérité. La formule décrit la tendance des démocraties occidentales à ne plus croire aux faits dans le débat public. Les « fake news » sont désormais diffusées massivement par de nouveaux canaux d'information, mêlant information, analyse, réaction à vif et hypothèses complotistes. Cette situation a des effets délétères en ce que l'argumentation rationnelle n'est plus efficiente. Et la volonté de trafiquer le réel ou d'inventer des informations délestées de toute vraisemblance se développe nettement. On se souvient de la conseillère de Donald Trump, Kellyanne Conway, qui a étrenné en janvier 2017 le concept de « faits alternatifs » pour justifier des propos contraires à la réalité. Somme toute, c'est la langue même qui est au final pervertie par le mensonge. On retrouve ainsi le constat que dressait déjà Albert Camus en septembre 1945, dans les colonnes de *Combat*. « On nous dit parfois que nous avons un monde à refaire. C'est peut-être vrai. Mais nous ne le referons que lorsque nous lui aurons donné un dictionnaire ». A défaut d'une réalité commune, que l'on puisse nommée, tout compromis devient illusoire et tout consensus une gageure.

2/ Du consensus républicain à une dangereuse tentation de l'entre-soi

Accepter la possibilité même d'un consensus, c'est d'abord laisser place à l'altérité. Or, ce qui caractérise aujourd'hui l'espace public, c'est une forme de radicalité. L'élection présidentielle de 2022 a démontré que les positions nuancées étaient peu audibles dans l'espace public, d'où en particulier une difficulté pour une droite non identitaire à faire jeu égal avec ses concurrents. Indépendamment de références doctrinales hétéroclites, les diverses formations populistes se caractérisent par des thèmes récurrents, tels une forte sensibilité xénophobe, une composante autoritaire, un usage immodéré du discours « antisystème » de dénonciation des élites. Et la montée du populisme au sein des social-démocraties européennes souligne la décomposition de l'idéal de la négociation et du compromis. Dans de nombreux pays européens, les élections européennes de 2014 et de 2019 ont montré une dynamique des partis populistes. Quant aux élections législatives en Allemagne, le 24 septembre 2017, elles ont vu l'arrivée massive au Bundestag de plus de 90 députés de l'AfD (Alternative pour l'Allemagne), le parti d'extrême droite qui a fait toute sa campagne sur les thèmes de l'islamophobie et de l'opposition forcenée et obsessionnelle à toute immigration. Au regard de cet état de fait, il faut convenir que « le charme de la radicalité agit avec une puissance inentamée, comme s'il n'y avait pas eu de 20e siècle » (Alain Finkielkraut, *En terrain miné*). Au surplus, et à défaut de consensus, la possibilité même d'un compromis est mise à mal par la vigueur actuelle des théories conspirationnistes qui porte un coup fatal à la réalité et à la vérité. La pensée conspirationniste postule l'existence d'un ennemi unique et partage avec le discours polémique la *reductio ad unum* des figures de l'ennemi. On a alors le sentiment de ne plus vivre au sein d'un même monde en partage. Malgré tout, la possibilité même d'un compromis demeure envisageable en s'inspirant de la culture politique de nos voisins et en misant sur les qualités particulières du droit.

B/ Le renouveau de la culture du compromis : vers un consensus républicain ?

La situation politique actuelle impose de retrouver le sens du compromis sur les grands sujets d'actualité, dans l'intérêt même de la République (1). Par la nature de sa mission, la figure du juge apparaît comme centrale pour penser une nouvelle culture du compromis et de l'unité sociale (2).

1/ Un consensus républicain, et des compromis thématiques

Les articles sur la nécessité de la culture du compromis fleurissent désormais à l'approche des élections législatives du mois de juin. En effet, le gouvernement n'est pas assuré de disposer d'un nombre de voix suffisant pour faire passer ses projets de loi. Bien gouverner à la proportionnelle, comme en Allemagne, nécessite un état d'esprit qui reste à acquérir. A défaut de pouvoir conclure un accord de gouvernement avec d'autres partis, le gouvernement devra négocier ponctuellement chaque texte qu'il souhaitera faire adopter en trouvant une majorité de circonstance. Cette absence de majorité potentielle replacera le Parlement au cœur du jeu politique. Il s'agira alors d'une véritable parlementarisation d'un régime politique, la Ve République, qui avait justement voulu rompre avec le poids excessif des partis durant la IIIe et la IVe République. La France pourrait utilement s'inspirer sur ce terrain des pays voisins. L'Italie, en 2018, a connu une situation politique avec une absence de majorité au Parlement. Le Mouvement 5 étoiles et la Ligue pourtant en concurrence et en désaccord sur de très nombreux sujets, ont fini par signer un accord de gouvernement. Et au début de l'année 2021, de nouveau dans une situation de blocage, les partis représentés à l'Assemblée ont décidé d'accorder leur soutien à Mario Draghi. Il est donc possible d'avancer, et un compromis politique n'est pas nécessairement une compromission. Il faut pour cela cultiver l'esprit d'écoute. Dans cette optique, le droit demeure un vecteur clef de réussite.

2/ La culture du droit, clef de la réussite collective

Au travers de sa mission, le juge offre, par la mise en œuvre de la règle de droit, un exemple de démarche visant à recréer un lien commun. Le but de la décision judiciaire est de dire le droit et de rechercher un consensus, et à défaut une forme de compromis. Dans *Soi-même comme un autre*, Paul Ricoeur a montré l'importance du droit et la complexité du jugement. Il ne faut jamais séparer l'aspect « déontologique » du droit, à savoir l'affirmation de règles et d'obligations, de son aspect téléologique (la visée d'un bien vivre en commun). Le droit va constituer le lieu de cette tension, voire de cet affrontement entre ces deux axes. D'une part, l'éthique rappelle au droit sa finalité politique qui est d'organiser la justice et de fonder la cohésion sociale en corrigeant les inégalités. D'autre part, le droit est appelé à s'en tenir à la légalité. La rencontre pratique de cette tension est le moment du jugement, l'acte de juger nécessitant une forme de prudence et d'attention. La légitimité du jugement est celle de la reconstruction sociale, du compromis. Il s'agit de construire un univers de justification. L'application du droit ouvre à ainsi d'autres possibles. C'est en particulier le sens des jugements en matière familiale ou la décision, une fois prise, va peu à peu permettre une désescalade des tensions existantes pour aboutir à un quotidien pacifié. C'est parce que les parties croient fermement que le juge tente de saisir le juste qu'elles accepteront son verdict. Car elles voient dans la parole du juge non pas une parole de force qui essaie de s'imposer mais une parole de droit qui essaie de convaincre. Dans la réforme même de l'institution, c'est la parole et le compromis qui ont été affichés comme étant au cœur de la démarche réformatrice. Les États généraux de la Justice sont la démonstration, qu'à défaut de consensus immédiat, une démarche concertée peut aboutir à des propositions négociées qui viennent nourrir la réflexion. La consultation nationale a permis d'entendre environ 50 000 personnes et d'identifier des propositions concrètes. Ces propositions ont notamment permis d'alimenter en réflexions des ateliers menés par des professionnels autour de

thématiques comme la simplification de la justice civile, la justice de protection, ou encore l'évolution des missions et des statuts. Elles ont également permis d'alimenter les réflexions menées dans le cadre d'ateliers citoyens. Des ateliers de convergence se sont tenus fin janvier 2022. Les ateliers professionnels ont rendu leurs conclusions au comité des États généraux, et le rapport final a été remis au président de la République en juillet 2022.

Au final, il apparaît qu'un consensus méthodologique permet d'aboutir à des compromis argumentés et utiles. Il faut pour cela faire preuve d'humilité et de mesure. Dans *Le courage de la nuance*, Jean Birnbaum regrette que le débat public soit aujourd'hui saturé de positions idéologiques, radicales, manichéennes. « Nous étouffons parmi des gens qui pensent avoir absolument raison » disait Albert Camus. Ce constat n'a jamais été aussi vérifiable. Mais l'absence de majorité à l'Assemblée nationale pourrait paradoxalement favoriser une forme de culture du compromis dans les limites fixées par le consensus autour des valeurs de la République.